

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N° 8
CIRCULATION REGLEMENTÉE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de pose de fourreaux, route de Rouen, à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, le 09 mars 2020 pour une durée de 21 jours. Les travaux seront effectués par l'entreprise SCOPELEC VAL DE RUEIL - VOIE BABEURRE - 27100 VAL DE RUEIL, pour l'entreprise UI NORMANDIE CENTRE - ZI du Grand Launay - 3 Avenue Philippe Lebon - BP 90246 - 76124 LE GRAND QUEVILLY CEDEX représentée par Monsieur Arnaud HADIDA.

ARRETONS

Article 1er : Du 09 au 30 mars 2020 inclus, la circulation sera alternée. Le stationnement pour les véhicules légers et les poids lourds seront interdits dans l'emprise du chantier.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- UI NORMANDIE CENTRE - ZAC DU GRAND LAUNAY - 3 avenue Philippe Lebon - BP 90246 - 76124 LE GRAND QUEVILLY CEDEX
- SCOPELEC VAL DE REUIL - VOIE BABEURRE - 27100 VAL DE REUIL

Fait à Neaufles Saint Martin, le 17 Février 2020

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

